

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 octobre 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir

Étape B - Approbation des caractéristiques du contrat d'achat par Énergir du GNR produit par Coop Agri-Énergie Warwick.

Demande du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM de rectifier la décision D-2019-123, parag. 32.

Chère Consœur,

Nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à rectifier sa récente décision D-2019-123, au paragraphe 32. Le nom « SÉ-AQLPA » doit en effet s'y lire « SÉ-AQLPA-GIRAM ».

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par

l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).